



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-51

Protection matérielle

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-51 – Protection matérielle (-E-)

Énoncés :

- a. Appliquer la protection d'écriture matérielle pour [Affectation : composants micrologiciels de systèmes désignés par l'organisation]
- b. Mettre en œuvre des procédures particulières pour [Affectation : personnes autorisées désignées par l'organisation] à désactiver manuellement la protection d'écriture matérielle contre les modifications des micrologiciels et à réactiver la protection d'écriture avant de revenir au mode opérationnel

Responsable : Aucun